



NOTAIRESAND AMBARÈS

96 rue Edmond Faulat 33440
Ambarès et Lagrave

Accueil Standard 10h/12h30 et 14h/18h
Du lundi au vendredi
Tél. : 05 56 38 97 60
Email: notaires.ambares@notaires.fr

Pièces à fournir pour le règlement d'une succession

Une provision de 50 euros vous sera demandée lors du 1er rendez-vous afin de couvrir les premiers frais engagés par l'étude

1/ETAT CIVIL :

- Extrait d'acte de décès du défunt
- Livret de famille du défunt
- Jugement de divorce (en cas de divorce(s) du défunt)
- Copie des cartes d'identité du défunt et des héritiers
- Si majeur protégé (curatelle ou tutelle) : copie du jugement
- Note d'état civil complétée pour chacun des héritiers (ci-jointe)
- Si donation entre époux (ou donation au dernier vivant) : copie de l'acte ou nom du notaire et date de l'acte
- Si existence d'un testament : copie de celui-ci
- Titre de propriété de la concession/caveau du défunt

2/PATRIMOINE :

ACTIF :

- Nom des établissements bancaires dans lesquels le défunt et/ou son conjoint avait des comptes
- Nom des organismes auprès desquels le défunt et/ou son conjoint avait souscrit un/des contrats d'assurance décès/vie
- Nom des caisses de retraite auprès desquelles le défunt était affilié
- Si le défunt était en activité professionnelle : nom et coordonnées de l'employeur
- Carte grise du/des véhicule(s) au nom du défunt et/ou de son conjoint (+ côte argus obligatoire)

IMMEUBLE(S) :

- Titre de propriété du/des immeubles
- Si Immeuble en copropriété ou en lotissement : Nom et adresse du syndic ou du Président de l'association syndicale
- Si logement loué : copie du bail et montant du dépôt de garantie
- Si défunt résidant en maison de retraite : Nom et adresse de l'établissement et montant du dépôt de garantie

PASSIF :

- Copie des derniers avis d'imposition (IR, Taxe foncière, Taxe d'habitation)
- Si aides sociales perçues par le défunt (Conseil Général, caisse de retraite...) : Nom et adresse de l'organisme verseur
- Si le défunt était locataire : copie du bail, montant du dépôt de garantie et copie de la dernière quittance de loyer
- Si prêt(s) contracté(s) par le défunt : Nom et coordonnées de l'organisme, montant restant dû et si assurance décès éventuellement souscrite

DIVERS :

- Tout élément d'actif (Fonds de commerce, vignes, forêt, parts sociales, coffre-fort, œuvres d'art, garde meubles...)
- Tout renseignement sur les donations éventuellement faites par le défunt (copie des actes et des déclarations de don manuel)
- Tout renseignement sur les successions éventuellement recueillies par le défunt et/ou son conjoint

Un RIB SIGNÉ doit être fourni par chacun des héritiers afin que l'étude puisse procéder au versement d'éventuels fonds (la loi impose depuis le 1^{er} janvier 2015 les virements pour les fonds versés et reçus par les notaires)

